DROITS DE SCOLARITÉ ET FRAIS AFFÉRENTS – ÉTUDIANTS CANADIENS NON RÉSIDENTS DU QUÉBEC

Programmes de 2e cycle – profil recherche (Classe B)

1 - Droits de scolarité et frais de poursuite

La facturation des crédits de droits de scolarité et forfaitaires, est établie selon un montant fixe, équivalent à 11,25 crédits par trimestre d'inscription :

Maîtrise (programme de 45 crédits) : 4 trimestres de facturation à 11,25 crédits

	Automne 2024	***Hiver 2025***	***Été 2025***
Droits de scolarité (11,25 crédits)	1 112,74 $	1 112,74 $	1 112,74 $
Forfaitaires (11,25 crédits)	2 360,36 $	2 360,36 $	2 360,36 $

À compter du 5e trimestre d'inscription au programme de maîtrise et pour tous les trimestres suivants, l'étudiant est facturé un montant fixe de 70 $ par trimestre, à titre de *Frais de poursuite-recherche*.

Cours hors programme et cours d'appoint

Les droits de scolarité pour les cours hors programme et les cours d'appoint sont facturés en sus des droits de scolarité du programme d'études. L'étudiant sera facturé en fonction du nombre de crédits correspondant à ces cours inscrits, à raison de 98,91 $ par crédit (pour les trimestres Automne 2024, Hiver 2025 et Été 2025) plus 313,09 $ par crédit pour les forfaitaires (pour les trimestres Automne 2023, Hiver 2024 et Été 2024). Si les cours d'appoint ou hors programme ne sont pas identifiés comme tels lors de l'inscription, les droits de scolarité relatifs à ces cours peuvent être facturés ultérieurement à l'inscription, en tout temps, jusqu'à la diplomation.

2 - Frais pour demande d'absence

Conformément au *Règlement des études de cycles supérieurs*, l'étudiant est tenu de s'inscrire à au moins une activité de scolarité de son programme d'études ou de recherche à chaque trimestre, et ce, jusqu'à ce qu'il ait complété son programme, sauf dans le cas d'une absence autorisée ou dans le cas où le plan de formation prévoit une interruption d'études. Le frais pour une demande d'absence autorisée aux cycles supérieurs est de 50 $ par trimestre.

3 - Frais afférents

En sus des droits de scolarité et forfaitaires, des frais afférents sont facturés, par trimestre, en fonction du nombre de crédits d'inscription à des activités de scolarité.

	Automne 2024	***Hiver 2025***	***Été 2025***
Frais afférents obligatoires :			
- Frais généraux d'inscription [1] [2]	59,11 $ / trimestre	59,11 $ / trimestre	59,11 $ / trimestre
- Contribution Service aux étudiants	5,55 $ / crédit	5,55 $ / crédit	5,55 $ / crédit
- Frais technologiques	5,99 $ / crédit	5,99 $ / crédit	5,99 $ / crédit
- Contribution Centre sportif [3]	3,63 $ / crédit (maximum 43,56 $)	3,63 $ / crédit (maximum 43,56 $)	3,63 $ / crédit (maximum 43,56 $)
- Contribution Services de santé[4]	25,00 $ / trimestre	25,00 $ / trimestre	10,00 $ / trimestre
- Frais de droits d'auteur	0,48 $ / crédit	0,48 $ / crédit	0,48 $ / crédit
- Cotisation Association étudiante AGE	25,00 $ / trimestre	25,00 $ / trimestre	25,00 $ / trimestre
- Cotisation Comité étudiant EUMC (AGE)	0,90 $ / trimestre	0,90 $ / trimestre	0,90 $ / trimestre
- Cotisation à l'association étudiante de cycles supérieurs [5]	-	-	-
Dons (sur base volontaire) :			
- Contribution Fonds vert (AGE-UQO)	5,00 $	5,00 $	5,00 $
- Contribution Fondation UQO	7,50 $	7,50 $	7,50 $

(1) Les étudiants âgés de 55 ans et plus sont exonérés des droits généraux, à l'inscription.

(2) Les frais généraux sont non remboursables, sauf si l'Université annule de son offre tous les cours auxquels s'est inscrit l'étudiant.

(3) Les frais pour le Centre sportif sont facturés en fonction des crédits auxquels l'étudiant est inscrit, pour des activités associées au campus de Gatineau.

(4) La cotisation pour la clinique de services de santé s'applique exclusivement à tous les étudiants inscrits au campus de Gatineau ainsi qu'à Ripon.

(5) Cotisations à l'association étudiante des cycles supérieurs :

Cycles supérieurs	***Automne 2024***	***Hiver 2025***	***Été 2025***
Administration et gestion de projet	10 $	10 $	10 $
Sciences sociales	10 $	10 $	10 $
Ripon	10 $	10 $	10 $